

L'amendement Lamont garantit à toutes les commissions scolaires le droit de faire donner une demi-heure d'enseignement religieux, quel qu'il soit, après les heures régulières de classe.

Le public oublie facilement et les électeurs sont parfois naïfs, mais il sera difficile de faire admettre aux plus gobeurs, — s'ils veulent se donner la peine de réfléchir un instant, — que trois propositions différentes aient pu traduire successivement et avec une égale exactitude, les exigences de la Constitution.

On ne se moque pas des gens à ce point.

UNE CORRESPONDANCE DE JEAN CANADA D'EDMONTON DANS LA CROIX DE PARIS DU 11 JANVIER.

Cette correspondance si intéressante du reste, est cependant trop optimiste au sujet des salaires qui attendent les nouveaux colons et pas mal pessimiste en ce qui concerne les terres du Manitoba. Toutefois l'encouragement donné à l'immigration française est parfaitement justifiable et très bien fondé.

Nous connaissons des centaines de colons venus de France sans argent et qui ont amassé une petite fortune à St-Claude, à N-D. de Lourdes et ailleurs, au Manitoba et dans la Saskatchewan ou l'Alberta.

Trois agents d'immigration, M. l'abbé F. Woodcutter à l'archevêché de St-Boniface, MM. Roy et Gellay, au bureau d'immigration à Winnipeg, donneront tous les renseignements voulus et se chargeront même de placer les colons.

DING! DANG! DONG!

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES ETC.

OBLATS DE MARIE IMMACULÉE. — Le R. P. Ruelle quitte l'école indienne de la Rivière aux Epinettes (Pine Creek) et va à l'école industrielle de Qu'Appelle où il remplace le R. Père Gelen envoyé au Fort Alexandre Man.; le R. P. Dorais quitte ce dernier poste pour aller remplacer le R. P. Ruelle.

Le R. P. Paillé O.M.I., est venu de Prince-Albert pour traiter avec Mgr l'Archevêque de la desserte de certaines régions du diocèse de St-Boniface, comme Goose Lake (le Lac